



LA DSN  
J-6 MOIS : ÊTES-VOUS PRÊT ?

# sommaire

01

La DSN, pour qui ?

02

La DSN, c'est quoi ?

03

Les conséquences pour vous

04

Les conséquences pour les organismes publics

05

L'offre Cerfrance



# 01

## La DSN, pour qui ?



# La DSN, pour qui ?

Pour toutes les entreprises....

Le 1<sup>er</sup> janvier 2017.



# La DSN ... une réalité

## ► Une nouvelle logique de déclaration

- La DSN est une procédure déclarative fondée sur les données de paie
- C'est une nouvelle norme déclarative
- C'est le canal qui change, 1 seul répertoire entreprise



# La DSN ... une réalité

## AVANT LA DSN :

2 procédures distinctes  
manipulant des données  
communes mais fondées sur des  
codifications et des échéances  
différentes  
→ 1 logique paie et 1 logique  
déclarative

## LOGIEL DE PAIE



**BULLETIN DE PAIE**  
(Code du travail)

## DECLARATIONS SOCIALES



CSS, Code du travail, Convention assurance chômage, ...



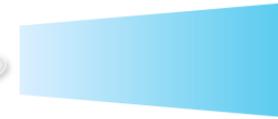
## APRES LA DSN :

1 même traitement de la DSN : la  
paie et les déclarations sociales  
qu'elle sert  
En conséquence → la paie  
devient la source directe de la  
DSN mensuelle

## LOGIEL DE PAIE



**BULLETIN DE PAIE**  
(Code du travail)



CSS, Code du travail,  
Convention assurance  
chômage, ...



# 02

## La DSN, c'est quoi ?



# La DSN, c'est quoi ?

La DSN repose sur :

- ▶ Une transmission dématérialisée de données à 100 % : chaque mois, des données nominatives liées aux salariés seront déclarées tous les 5 ou 15 du mois.
- ▶ Des transmissions événementielles :  
Arrêt de travail, fin de contrat de travail pour remplacer l'attestation de salaire pour le versement des IJ et l'attestation employeur destinée à Pôle Emploi, et informer les IP, assureurs et mutuelles, des départs de salarié(s) (radiation), dans un délai de 5 jours sous peine de sanctions financières.  
Elles se substituent aux modes déclaratifs d'aujourd'hui.



# 03

## Les conséquences pour vous



# Les conséquences pour vous

- ▶ La nécessité d'un équipement pointu en logiciel de paie dès 2016.
- ▶ La nécessité de suivre et de télétransmettre les événements de la vie du salarié, plus rapidement (réactivité forte sur les événements, dans les 5 jours, sous peine de sanctions financières).



# Les conséquences pour vous

- ▶ Passer d'un traitement à échéance trimestrielle et annuelle à un traitement mensuel, donc plus de déclarations.
- ▶ Le prélèvement automatique des cotisations sociales sera obligatoire.
- ▶ S'assurer chaque mois de la fiabilité des éléments transmis (hors délai : pas de correctif possible).



# Les conséquences pour vous

- ▶ Double déclaration dans la période de transition sur 12 mois glissants pour certaines déclarations.
- ▶ Plus de risques de redressement en cas de contrôle des caisses, au vu de la multitude des déclarations.
- ▶ Une possible avance de trésorerie réglée au salarié en cas d'arrêt de travail. La subrogation pourrait devenir la norme en cas d'arrêt de travail.
- ▶ Obligation de traiter les paies suivant un même processus.



# DSN : Actions à mener

## ► Si vous faites le choix de conserver le traitement de vos paies :

1/ Désigner un responsable DSN dans vos entreprises.

2/ Contacter vos éditeurs.

3/ Former vos collaborateurs.

4/ Engager des phases de test maintenant.

5/ Vérifier, contrôler les plans de paies.

6/ Informer vos salariés.

7/ Choisir et s'inscrire sur un portail.

8/ Solliciter CERFRANCE pour vous aider



# 04 Les conséquences pour les organismes publics



# Les conséquences pour les organismes publics

- ▶ Faciliter le contrôle des droits sociaux des salariés et accentuer la lutte contre la fraude
- ▶ Faciliter leur organisation et simplifier leurs travaux administratifs ; les caisses seront informées plus rapidement, sans ressaisie à réaliser.
- ▶ Permettre d'accentuer la dématérialisation et le prélèvement automatique des cotisations sociales sur les comptes des clients.



# Sous couvert de simplification administrative pour les entreprises, la DSN, c'est :

- ▶ Des contraintes pour les employeurs.
- ▶ Des gains de simplification, de productivité et de fiabilité pour l'ensemble des organismes sociaux.



# ET BIENTOT !!!!!

- ▶ Le prélèvement de l'impôt à la source : paie janvier 2018
- ▶ Le nouveau bulletin de paie : janvier 2017



# 05 L'offre Cerfrance



# L'offre Cerfrance

CERFRANCE peut vous accompagner : 5 formules au choix, adaptées à vos besoins :

► **Formule 1 “WEB PAIE” ( > 6 salariés).**

Vous réalisez vous-mêmes vos paies et déclarations sociales en toute sécurité : la paie en ligne

► **Formule 2 “WEB PAIE + CONSEIL”**

Vous bénéficiez, en plus de la formule 1, d'une rencontre annuelle, d'un audit social et d'un diagnostic la première année.

► **Formule 3 “PARTENAIRE PAIE”**

Gagnez du temps et réalisez des économies en nous confiant vos paies : diagnostic paie, gestion sociale de votre entreprise, assistance et information personnalisée.

2 et 1

► **Formule 4 “PARTENAIRE PAIE + CONSEIL”**

Vous bénéficiez, en plus de la formule 3, d'un audit social la première année et d'une rencontre approfondie.

► **Formule 5 “CONSEIL”**



# Pour nous contacter :

→ Service Employeurs 05.46.93.70.70

→ [contact@pch.cerfrance.fr](mailto:contact@pch.cerfrance.fr)



merci

